



CCAS de Virelade

**DOSSIER D'INSCRIPTION
DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »**

De 15 ans à 17 ans

(à compléter et à retourner avant le 12/06/2026)

Commune de VIRELADE

NOM :

Prénom :

Sexe : M F

Date de naissance :/...../..... Age:

Adresse :
.....
.....
.....

Téléphone :/...../...../...../..... et /ou/...../...../...../.....

En cas d'urgence, personne à prévenir :
.....

Téléphone :/...../...../...../.....

Mail :@.....

Situation scolaire :

Autre précisez

Précisez les périodes disponibles du participant entre le 06/07/2026 au 21/08/2026 :

.....
.....
.....
.....

Pièces à joindre :

- Photocopie d'une pièce d'identité
- Copie d'attestation de droit d'assuré social
- Copie d'attestation où apparaît la responsabilité civile
- Compléter l'autorisation parentale avec droit à l'image et la fiche sanitaire de liaison
- Signer Le contrat de participation
- Signer la politique de confidentialité appliquée par la Mairie de Virelade
- Fournir un RIB (compte au nom du bénéficiaire obligatoire)
- Avoir pris note que les missions sont rétribuées en virement bancaire

Attention tout dossier incomplet sera refusé



CCAS de Virelade

AUTORISATION PARENTALE AU DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

*A faire remplir impérativement par les parents ou le tuteur légal.
En cas d'absence de cette autorisation, le dossier ne pourra pas être pris en compte.*

Madame, Monsieur :

En qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel ma fille/mon fils s'engage :

La Commune ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas l'indemnité versée pour la participation à l'activité « Argent de poche » ne pourra avoir équivalent de salaire.

Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.

La Commune s'engage à souscrire auprès d'une Compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des missions. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

Autorise mon enfant :

Nom et Prénom :

à participer au dispositif « ARGENT DE POCHE » 2026

Dans le cadre des missions « Argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés, ces supports sont susceptibles d'être utilisés par la Commune de Virelade pour faire connaître les missions effectuées sur la commune et non à des fins commerciales.

Autorise les prises de vue

Refuse les prises de vue

Atteste qu'il n'a aucune contre-indication physique, médicale à remplir les missions qui lui seront confiées.

N° de tél. des parents : Parent 1

Parent 2

Fait à.....le/...../.....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »



CCAS de Virelade

CONTRAT DE PARTICIPATION AU DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

Ce contrat est un engagement de votre part mais également de la part de l'encadrant du dispositif à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées. Lisez-le attentivement avant de le signer.

CONCERNANT LA PONCTUALITE

- J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage de la mission ne sera pas acceptée à y participer.
- Je m'engage à participer à la mission sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.

CONCERNANT LA PERIODICITE DE L'ACTIVITE

- L'activité « Argent de poche » se déroule pendant les vacances scolaires sur un temps de 3 h 30 mn comprenant une pause d'une demi-heure.
- Chaque année je ne peux participer au maximum à 30 demi-journées d'activités.

CONCERNANT LA REALISATION DES MISSIONS

- Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements et chaussures adaptés à la nature des chantiers qui me sont confiés (pas de chaussures en toile)
- Etant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée du chantier, l'usage des téléphones portables est strictement interdit durant les chantiers. En conséquence, les téléphones portables devront à minima être placés sur répondeur.

CONCERNANT LA QUALITE DES TACHES EFFECTUEES ET LE COMPORTEMENT PENDANT LES MISSIONS

- Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés.
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- Je reste poli avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles je travaille mais également envers les autres participants au chantier.
- Durant mon travail, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens.
- Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave et range le matériel à l'issue de la mission.
- Je le remets à l'encadrant à la fin de la mission.



CCAS de Virelade

SANCTIONS APPLIQUEES ENTRAINEES PAR LE NON-RESPECT D'UN DES POINTS ENONCES CI-DESSUS

- Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « Argent de poche » ;
- Non indemnisation du chantier pour lequel les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

INDEMNISATION DE LA MISSION

- Toute réalisation satisfaisante de la mission entraîne le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à 15 euros par mission et sera versée par virement bancaire.
- J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à....., le/...../.....

Signature du participant précédée de la mention « Lu et approuvé »



CCAS de Virelade

FICHE SANITAIRE DE LIAISON DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

Coller
une photo
récente
de l'enfant
(obligatoire)

Vaccinations : BCG DTP ANTI-COQUELUCHE

Dates et rappels :

Autres vaccins : (Antihémophilus, hépatite B, ROR...)

Dates :

Renseignements médicaux : (entourez les maladies contractées)

RUBEOLE / VARICELLE / ANGINE / RHUMATISME / SCARLATINE / COQUELUCHE / OTITE /
ROUGEOLE / OREILLONS/

Allergies : asthme alimentaires médicamenteuses autres préciser :

.....

Opérations et autres informations :

.....

Traitements médicaux en cours :

Autres recommandations :

AUTORISATIONS PARENTALES

- Je soussigné(e),, responsable légal de l'enfant, certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette feuille sont exacts et complets, et autorise en cas d'urgence, le responsable du CL à prendre toutes mesures rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant (traitement, hospitalisations...).

Fait à :, Le :

Signature :



CCAS de Virelade

POLITIQUE DE PROTECTION DS DONNEES PERSONNELLES DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

Les informations recueillies dans le dossier d'inscription au dispositif « Argent de Poche » sont conservées en format papier et enregistrées dans un fichier informatisé par la Mairie de Virelade.

Les données doivent obligatoirement être fournies.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants :

- Aux employés communaux
- Aux employés administratifs de la Mairie de Virelade
- Aux membres du CCAS

Elles sont conservées pendant 5 ans puis anonymisées pour une conservation de données à but statistique.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur suppression ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. En fonction de la base légal du traitement, vous pouvez vous opposer au traitement de vos données, vous pouvez exercer votre droit à la portabilité de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toutes questions sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter :

La Mairie de Virelade : mairie@virelade.fr – 4 rue de la mairie 33720 VIRELADE- 05 56 27 17 70

Gironde Numérique : rgpd@girondenumerique.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « informatique et libertés » ne sont pas respectés vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Fait à Le/...../.....

Signature :